



Augmenter une pension alimentaire d'un commun accord

Par **Pasal**, le **23/04/2019** à **20:47**

Nos enfants grandissent et les frais d'étude aussi. Je verse une pension alimentaire à mon ex et je voudrais l'augmenter pour les études de mes filles. La question est: si j'augmente la pension, es que je peux la déclarer sur mes impôts comme une pension normale ou dois-je déclarer que la pension initiale.

Exemple : 300 € de pension initiale plus 300 € pour les études.

Déclaration au impôt :

300 € ou 600 € ?